

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 33/23  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 570'000.— pour les travaux  
de raccordement des bâtiments du site de l'Ochette au  
réseau de chauffage à distance (CAD)**

Délégué municipal : Roger MULLER, municipal, r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 30 janvier 2023

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 14 mars 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

Dans le cadre de la mise en place du réseau de chauffage à distance à Moudon, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 570'000.— pour le raccordement des bâtiments scolaires du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance, lequel est en cours de développement.

Les bâtiments scolaires à raccorder sont les suivants :

- Ancienne Ochette
- Collège des Charmilles
- Salle de gymnastique IV
- Nouvelle Ochette
- Salle de gymnastique I-II
- Salle de gymnastique III

Dans le montant du crédit présenté, il est également compris, en complément aux frais de raccordements, des coûts pour la mise aux normes et l'adaptation des locaux et du système de chauffage

## **2. Description du projet**

Le projet du réseau de chauffage à distance à Moudon a été lancé en 2021 à la suite de l'acceptation par le Conseil communal du préavis 71/21 intitulé « Préavis d'intention concernant le développement du réseau de chauffage à distance sur la Commune de Moudon ». Le 3 mai 2022, le Conseil communal a accepté le préavis 13/22 octroyant un crédit de CHF 3'996'000.— pour la création de la société anonyme « Moudon Energies SA. Celle-ci a pour buts la construction, la réalisation, l'exploitation, l'entretien d'un réseau de chauffage à distance, la production de chaleur et la gestion d'énergies renouvelables. Il s'agit là d'un des grands projets communaux identifié dans le programme de législature 2021-2026.

Ce nouveau réseau permettra aux citoyens et aux entreprises de bénéficier d'un système de chauffage performant et conforme aux préoccupations environnementales du moment. La Commune de Moudon, qui participe à hauteur de 49,95 % à la société « Moudon Energies SA » va également raccorder ses bâtiments au réseau de chauffage à distance d'ici 2030. Le raccordement se fera en plusieurs phases avec une première étape prévue en 2023 avec les bâtiments du site de l'Ochette, objet du présent préavis.

Le développement du réseau de chauffage a déjà débuté avec la réalisation de travaux de raccordement du quartier St-Michel en cours de construction à l'avenue de Lucens. Les premiers bâtiments seront déjà chauffés par cette technologie dans le courant de cette année par l'intermédiaire de centrales provisoires.

Le démarchage auprès de potentiels clients pour le raccordement au réseau de chauffage à distance est encourageant et suscite de l'intérêt.

### 3. Travaux projetés

#### a. Planning

Dans le cadre du développement du réseau de chauffage à distance, le planning d'intention pour le raccordement des bâtiments communaux est le suivant :

Bâtiments	Date raccordement
Ecole primaire Ochette + Charmilles	2023
Ecole secondaire Ochette + salles de gymnastique	2023
La Châtelaine	2023
Caserne communale	2024 -2025
Bâtiment des services communaux	2024 - 2025
Eglise St-Etienne	2024 - 2025
Auberge et salle de la Douane	2024 - 2025
Bibliothèque communale	2024-2025
Hôtel de Ville	2024-2025
Collège de la Grenette	2029 - 2030
Grenier culture, rue du Château 21	2029 - 2030
Charmille ex-CVE	A définir
Caserne des pompiers	A définir

Conformément à ce qui est indiqué précédemment et en cas d'acceptation du présent préavis, les bâtiments du site de l'Ochette seront les premiers à être raccordés dès 2023. Ces travaux sont prioritaires, car ils permettront le raccordement du nouveau quartier de Saint-Michel en cours de construction. La centrale de chauffage à distance prévue en zone industrielle de Bronjon est en voie d'élaboration, c'est la chaufferie qui est prévue pour alimenter le site de l'Ochette qui sera utilisée pour le chauffage des immeubles de Saint-Michel.

Les autres bâtiments de la commune seront raccordés au fur et à mesure de l'avancement du développement du réseau de chauffage à distance. Dans l'attente de la construction et de la mise en production de la centrale, les différents sites seront alimentés par des chaufferies dédiées, de préférence fonctionnant au bois.

#### b. Exécution des travaux

Les travaux de transformation de l'installation de chauffage existante par une sous-station d'échange de chaleur peuvent être entrepris par un installateur sanitaire.

S'agissant de l'installation du collège secondaire de l'Ochette, Romande Energie propose de superviser cette transformation puisque cette installation servira, dans un premier temps, également de fabrication de chaleur pour le quartier de St-Michel. Les travaux sont donc plus complexes.

### c. Travaux déjà réalisés et en cours

Actuellement, le réseau de chauffage à distance (CAD) est développé entre le collège de l'Ochette et le quartier St.-Michel - Délassement via le chemin de la Charmille, l'avenue de Cerjat, la rue St.-Michel et le début de l'avenue de Bussy (conduites en attente devant l'ancien Arsenal)

Sur le site de l'Ochette, les conduites ont été posées en synergie avec les travaux de réfection de la place.

A noter qu'une grande partie des immeubles de l'avenue de Cerjat ont déjà fait part de leur intérêt de se raccorder au réseau.

## 4. Incidences financières

Les coûts de raccordement, en tant qu'investissement, se répartissent de la manière suivante :

- A la charge de la Commune (en sa qualité de propriétaire des bâtiments)
  - Taxe de raccordement ;
  - Transformation du système de distribution de chaleur depuis la sous-station y compris démontage des chaudières existantes ;
  - Mise aux normes du local de chaufferie ;
- A la charge de Moudon Energie SA
  - Installation et introduction des conduites jusqu'à la sous-station ;

### Coûts de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) pour le site de l'Ochette

Objet	Montant (TTC)
Forfait de raccordements Ancienne Ochette, Charmilles et salle de gymnastique IV	CHF 151'857.—
Forfait de raccordement Nouvelle Ochette et salles de gymnastique I-II et III	CHF 313'407.—
Transformation et mise aux normes et adaptation des locaux	
Collège secondaire et salle de gymnastique	CHF 52'972.—
Collège primaire et Charmilles	CHF 41'401.—
Divers et imprévus, arrondi	CHF 10'363.—
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 570'000.—</b>

### Coûts de fonctionnement (budget annuel de la commune)

- Forfait annuel énergie
- Prix de l'énergie au KWh (actuellement 0,09 chf/kwh HT)

A propos des coûts de la consommation de chauffage des bâtiments concernés par ce préavis entre ce qui est prévu au budget de fonctionnement de l'année 2023 (situation actuelle) et la projection de la consommation à venir, il est porté à la connaissance du Conseil communal le tableau suivant :

Objet	Situation budget 2023 Achat et consommation de gaz	Situation projetée Réseau de chauffage à distance	Différence
Ancienne Ochette, Charmilles et salle de gymnastique IV	CHF 106'000.-	CHF 101'831.-	- CHF 4'169.-
Nouvelle Ochette et salles de gymnastique I-II et III	CHF 186'000.-	CHF 223'942.-	+ CHF 37'942.-

A noter qu'avec le raccordement au réseau de chauffage à distance, les contrats d'entretien sur les brûleurs seront annulés. Cela représente une économie de CHF 2'900.— TTC pour les bâtiments du primaire et CHF 3'989.— pour les bâtiments du secondaire. Il convient aussi de préciser que la perte sur le résultat de notre réseau de gaz est estimée à CHF 16'000.— pour la consommation de l'Ancienne Ochette, le bâtiment des Charmilles et la salle de gymnastique IV. En revanche, il n'y a pas de perte pour la Nouvelle Ochette et les salles de gymnastique I-II et III car l'énergie consommée est facturée aujourd'hui par Energiapro.

S'agissant des travaux de raccordement pour les autres bâtiments communaux, ils feront l'objet d'un préavis municipal à présenter au Conseil communal au fur et à mesure de l'avancement du développement du réseau de chauffage à distance (voir planning ci-dessous)

A titre d'information, le tableau présenté ci-après comprend les futurs coûts de raccordement au CAD pour l'ensemble des bâtiments communaux :

Bâtiments	Forfait raccordement TTC en CHF
Châtelaine	43'080
Caserne communale	138'933
Bâtiment des services communaux	37'695
Eglise St-Etienne	63'543
Auberge et salle de la Douane	70'005
Bibliothèque	21'540
Hôtel de ville	53'850
Collège de la Grenette	53'850
Grenier culture, rue du Château 21	43'080
Charmille ex-CVE	43'080
Caserne des pompiers	43'080
<b>TOTAL FINAL</b>	<b>611'736</b>

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 33/23 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à raccorder les bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD)**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 570'000.— TTC, dont à déduire toute subvention et/ou participation de tiers,**
  3. **autorise sur le principe la Municipalité à raccorder l'ensemble des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance en fonction de l'avancement de des travaux,**
  4. **prend acte que les frais inhérents au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance feront l'objet de préavis distincts au Conseil communal,**
  5. **prend acte que la dépense finale sera portée à l'actif du bilan et amortie au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, en 25 ans au maximum,**
  6. **autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de CHF 570'000.— TTC aux meilleures conditions du moment.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :

  
C.PICO

  
A. IMERI

